



Besoin d'avis délit de fuite

Par **kramkram**, le **01/06/2008 à 18:23**

Bonjour,

J'ai besoin d'un avis concernant un choc. Ce matin (dimanche), un ami qui me conduisait à la gare à heurté le rétroviseur d'une voiture stationnée avec son rétroviseur. Il est jeune conducteur, le choc n'a pas été très violent, mais il m'a fait quand même fait sursauté et le miroir du rétro de la voiture de mon ami est fêlé. Ne pouvant s'arrêter là il a fait 300 mètres pour se garer dans une rue perpendiculaire et nous sommes allé voir à pied pour donner un numéro de téléphone. Mais impossible de savoir quelle voiture nous avons heurté (à 40 à l'heure il y en avait plusieurs et aucune n'avait de traces, ou alors la voiture était déjà partie vu qu'il s'agit de places devant une boulangerie). Du coup nous sommes rentrés mais mon ami angoisse énormément et a l'impression d'avoir commis un délit de fuite. Que dois-je lui conseiller de faire? D'aller à la police demain matin (là c'est dimanche) pour déclarer le problème, mais en sachant qu'on a même pas le modèle de la voiture ni sa plaque ! Ou d'attendre au risque de se faire prendre pour un délit de fuite !? Le choc n'a pas été terrible mais c'est très angoissant quand on sait ce que représente ce délit pour un jeune conducteur (5ans de suspension, 6points en moins, amende très chère...).

Merci d'avance pour vos réponses

Par **JamesEraser**, le **01/06/2008 à 20:57**

Qu'il dépose une main courante en expliquant ce que vous venez de relater.
En cas de plainte et poursuite d'enquête, la production de la main courante prouvera sa bonne foi.

Cordialement